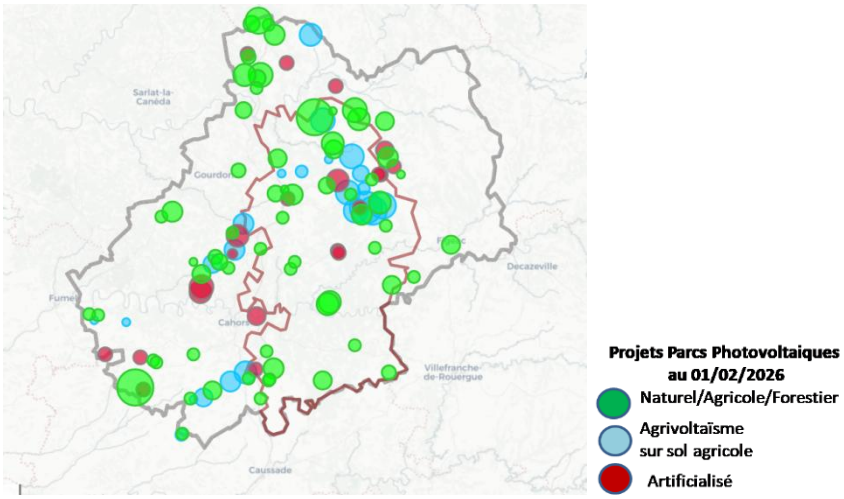
L'Association Environnementale Lot Célé (AELC) : LA LUTTE CONTINUE !

Dans le Parc Naturel régional des Causses du Quercy, les menaces de réalisation du projet écocide , porté par TotalEnergies, constitué d'une centrale Photovoltaïque de 19ha , nécessitant la coupe rase d'environ 7000 arbres et la destruction de 9ha de pelouses sèches , persistent. Mais l'Association Environnementale Lot Célé (AELC) lutte depuis plus de 3 ans et les travaux n'ont toujours pas démarré. Ce peut être une VICTOIRE, mais nous devons faire plus en obtenant l'ABANDON DU PROJET.
Voici où nous en sommes :

Des actions pour informer, convaincre et rassembler les forces vives de nos soutiens
AELC poursuit avec opiniâtreté ses actions de rassemblement autour de cette lutte : tractages sur les marchés, présentation de l'association dans les cafés associatifs, interviews radiophoniques sur ANTENNE d'OC, organisation d'un week-end évènement en juin 2025 près de notre site dans le cadre du périple annuel d'ALTERTOUR, marche de protestation en Juillet 2025.
Différents types d'acteurs (élus, syndicats mixtes, associations environnementales) agissent à nos côtés, chacun à leur façon pour obtenir l'abandon du projet. Ainsi, c'est 13 communes voisines du site menacé qui ont signé une motion contre ce projet photovoltaïque écocide. Les relations avec les élus de ces communes vont devoir être consolidées suite aux élections municipales et à l'arrivée de nouveaux représentants.
Des associations environnementales comme ATMP, LPO 46, la société Herpétologique de Franc (SHF) , Nature en Occitanie (NEO) sont d'un grand soutien, ces 3 dernières soutiennent concrètement nos démarches juridiques en étant co-requérants de notre dernier recours auprès des tribunaux.

Contre les projets industriels PhotoVoltaïques écocides
L'AELC maintient son point de vue sur la nécessité de mettre en oeuvre une transition énergétique et son cheval de bataille est **« Sur les toits, pas dans les bois »,** slogan symbolique mais reconnu par nos soutiens comme porteur de sens**.** Au vu de la multitude de projets déposés en préfecture AELC a récemment revu le contour de son champ d'actions, à l'origine restreint au Parc Naturel Régional des causses du Quercy (PNRCQ), en l'élargissant à l'ensemble du département du Lot.
Nos équipes ont collecté les données sur les sites officiels du gouvernement pour aboutir à une cartographie qui parle d'elle-même !



D’autres associations se mettent en place dans le Lot à l’arrivée de nouveaux projets et nous débattons avec elles des actions conjointes possibles, des collectifs se structurent et font lutte commune.

Un évènement exceptionnel, le **PRINTEMPS PHOTOREVOLTE**, aura lieu le week-end du 12-13-14 juin 2026 à Cajarc (LOT), co-organisé par la Coordination Photorévoltée , les Confédération paysanne Lot et d’Occitanie, l’AELC (Association Environnementale Lot-Célé), Stop Agrivoltaïque Cressensac, Causse Nature et Avenir, la Libraithèque le Droit à la Paresse, Sous les panneaux la rage et VO46.

Il y aura des tables rondes , des espaces de discussions et d’échanges , films, musiques… Plus d’info dans l’article dédié de cette Feuille Verte.

https://coordo-nationale-photorevoltee.org/

https://coordo-nationale-photorevoltee.org/2025/04/26/photovoltaique-sur-des-terres-naturellesagricoles-ou-forestieres-nous-ne-tomberons-pas-dans-le-panneau/

Au niveau juridique : Où en sommes-nous ?

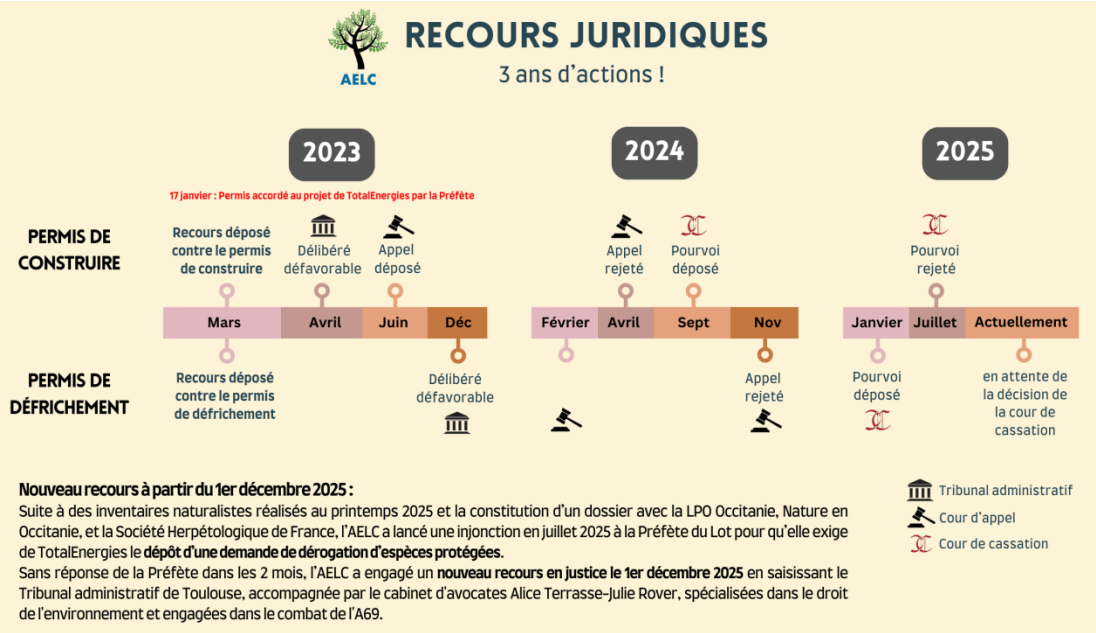
Nous mentionnions dans notre article intégré à la Feuille Verte N°265, un long combat juridique se poursuit depuis Janvier 2023.

Nous attendons actuellement le résultat du pourvoi en cassation concernant notre recours contre le Permis de Défricher lancé **fin Janvier 2025**. Nous n’avons pas encore connaissance de la date d’audience.

A ce jour, et sur ces 2 recours le tribunal administratif, ni la cour d’appel de Toulouse, n’ont traité le sujet de fond de la destruction du vivant.

Et les arguments de la représentante de l’état, la préfète du Lot, est que si destruction d’espèces protégées est constatée, la loi s’appliquera et les responsables seront punis. Sauf que cette destruction est irréversible !

Nous avons donc également déposé en juillet 2025 un recours gracieux auprès de la préfète du Lot lui demandant d’exiger de Total Quadran le dépôt d’une demande de dérogation Espèces protégées. Ce recours n’ayant pas abouti nous avons déposé le 1er Décembre un recours contentieux pour développer cette requête auprès des tribunaux. Nous disposons d’un dossier étoffé élaboré par des écologues botanistes, herpétologues, et spécialistes de l’avifaune. Les associations LPO46, SHF, et NEO se portent co-requérantes sur ce recours .



TotalQuadran, ses abatteuses et ses scrapers pourraient débarquer en Septembre 2026.
Nous devons d'ici là maintenir la dynamique de nos soutiens, adhérents, et bénévoles. Nous devons continuer à argumenter et convaincre sur les marchés, les évènements, les cafés associatifs , sur les média qui nous accueillent régulièrement, de la nécessité de stopper net ces projets écocides.
Nous ne baisserons pas les bras malgré l'usure du temps et les déceptions suite aux résultats de nos démarches juridiques.

Nos arbres sont toujours debout !

Pour les protéger, vous pourrez en adopter un symboliquement ou adhérer à notre association.
Soyez nombreux à soutenir cette démarche depuis notre site solairelot.fr

Contactez-nous : aelc@solairelot.fr

ASSOCIATION ENVIRONNEMENTALE LOT CELE (AELC)

46330 Cénevières

Le 10/03/2026